

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 OCTOBRE 2025

Date de la convocation : 17 octobre 2025

Nombre de délégués : en exercice : 32

- présents : 24

votants : 30

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept octobre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la salle des Associations de Roussines, sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLET, Damien BARRÉ, Marcel BOURGOIN, Stéphane CALARD, Christelle CARTOUX, Christine DEJOIE, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Alain OVAN, Marie-Claude PAUTE, Gilbert PIPEREAU, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET.

Pouvoirs : Sabine AVRIL à Marie-Laure FRISCH, Laurence HABIB à Damien BARRÉ, Nathalie LAURENCIER à Michèle BALLET, Suzanne MARCHAND à Paul JEANNEAU, Alain NEVIÈRE à Laurent LAROCHE, Laurent ROULLET à Marcel BOURGOIN,

Absents / Excusés : Mathieu MOREAUX, Hubert JOUOT, Frédérique VRIGNAT représentée par Marie-Claude PAUTE.

Membres suppléants présents : Jean-Paul BUGEAUD, Claude CHANTEMARGUE, Stéphanie FIRMIN, Christophe SCHAUER.

Absents / Excusés : Catherine HUBERT.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025 ;
3. Avis sur le projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Parnac au lieu-dit « Champ de la Croix Chenereau ;
4. Validation du programme 2026 des travaux d'entretien de la voirie communautaire ;
5. F.A.R. voirie 2026 – approbation du plan de financement ;
6. Adhésion à la convention de participation « Santé » proposée par le groupement des Centres de Gestion du Cher, de l'Indre, de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher ;
7. Projet Artistique et Culturel de Territoire 2026 ;
8. Vote de subventions communautaires aux établissements scolaires ;
9. Soutien aux familles pour les activités sportives des enfants de 6 à 13 ans ;
10. Questions et informations diverses.

Modification de l'ordre du jour :

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Demande de délai supplémentaire auprès de la CAF de l'Indre concernant les repas et les couches.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la modification de l'ordre du jour ci-dessus présentée.

1. Secrétaire de séance : Jacqueline LAROCHE.
Voté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025 à Prissac est approuvé à l'unanimité.

3. Avis sur le projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Parnac au lieu-dit « Champ de la Croix Chenereau »

Une demande de permis de construire pour un projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Parnac au lieu-dit « Champ de la Croix Chenereau » d'une surface de 18,7 ha clôturée a été déposée le 22 mai 2025.

Dans le cadre de ce projet, la Direction Départementale des Territoires de l'Indre demande à la Communauté de Communes d'émettre un avis sur ce projet.

Emet un avis favorable à 28 voix pour, 1 voix contre et une abstention.

Question de Paul JEANNEAU : est-ce qu'une voie CD est concernée ? La réponse est non.

4. Validation du programme 2026 des travaux d'entretien de la voirie communautaire

Le programme 2026 des travaux d'entretien de la voirie communautaire, a été validé le 24 octobre 2025 par la Commission « voirie, éclairage public et travaux », comme annexé, pour un montant de 568 839,20 € HT soit 682 607,04 € TTC.

	Voies concernées	Programme voirie HT	Programme voirie TTC
Bonneuil			
	VC 104 S1	1 886,00 €	2 263,20 €
		1 886,00 €	2 263,20 €
Bélâbre			
	VC 22	10 230,00 €	12 276,00 €
	VC 16	31 326,00 €	37 591,20 €
		41 556,00 €	49 867,20 €
Chaillac			
	VC 15	9 403,00 €	11 283,60 €
	VC 4 S2	8 553,00 €	10 263,60 €
	VC 4 S1	4 520,00 €	5 424,00 €
	VC 235	42 080,00 €	50 496,00 €
	VC 115	33 848,00 €	40 617,60 €
		98 404,00 €	118 084,80 €
Chalais			
	VC 13	12 999,00 €	15 598,50 €
		12 999,00 €	15 598,80 €
Lignac			
	Vc 27a	6 000,00 €	7 200,00 €
	VC 12 S2	33 200,00 €	39 840,00 €
	VC 27	25 890,00 €	31 068,00 €
		65 090,00 €	78 108,00 €
Mauvières			
	VC 10	12 066,00 €	14 479,20 €
		12 066,00 €	14 479,20 €
Mouhet			
	VC 10	3 500,00 €	4 200,00 €
		3 500,00 €	4 200,00 €
Parnac			
	VC 4	30 448,00 €	36 537,60 €
		30 448,00 €	36 537,60 €

Prissac			
	VC 45 S1, S2, S3	36 877,00 €	44 252,40 €
	VC 21 et 21a	28 572,50 €	34 287,00 €
		65 449,50 €	78 539,40 €
Roussines			
	VC 14	76 760,00 €	92 112,00 €
	VC 104 S1	14 806,00 €	17 767,20 €
		91 566,00 €	109 879,20 €
Saint-Hilaire Sur Benaize			
	VC 9	32 489,00 €	38 986,80 €
	VC 9a	13 939,20 €	16 727,04 €
	VC 4	68 143,50 €	81 772,20 €
		114 571,70 €	137 486,04 €
Saint-Gilles			
	VC 113	6 593,00 €	7 911,60 €
		6 593,00 €	7 911,60 €
Tilly			
	VC 14a	9 030,00 €	10 836,00 €
	VC 14	15 680,00 €	18 816,00 €
		24 710,00 €	29 652,00 €
Total CDC MOVA		568 839,20 €	682 607,04 €

Voté à l'unanimité.

Les travaux d'enrobé 2024 sont finis.

Calage toujours pas fait, donc obligation pour les communes de reprendre un arrêté à chaque fois que l'entreprise doit venir (normalement semaine 45).

5. F.A.R. voirie 2026 – approbation du plan de financement

Dans le cadre de la réalisation du programme des travaux de voirie 2026, il convient d'approuver le plan de financement et de solliciter une subvention d'un montant de 170 651,76 € auprès du Conseil Départemental de l'Indre au titre du Fonds d'Action Rurale 2026.

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Travaux de voirie	568 839,20 €	Conseil Départemental	170 651,76 €
		Fonds propres CdC	398 187,44 €
TOTAL	568 839,20 €	TOTAL	568 839,20 €

Voté à l'unanimité.

Les communes de Beaulieu et Bonneuil demande leur part FAR 2026 pour acheter un tracteur.

Demande à faire à la CDC.

Attribué en janvier/février. Renseignement à prendre auprès de Mme AUCLAIR.

On délibéra pour 15 parts.

6. Adhésion à la convention de participation « Santé » proposée par le groupement des Centres de Gestion du Cher, de l'Indre, de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher

L'autorité territoriale expose qu'en conformité avec l'article 25 alinéa 6 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qui dispose que les centres de gestion ne peuvent conclure de convention de participation que sur sollicitation des collectivités, les centres de gestion du Cher, de l'Indre, de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher ont lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Santé », conformément au décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 et au décret n° 2022-581 du 20 avril 2022.

A l'issue de cette procédure, les centres de gestion du Cher, de l'Indre, de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher ont souscrit une convention de participation pour le risque « Santé » auprès de INTERIALE représenté par RELYENS pour une durée de six ans. Cette convention prendra effet le 1^{er} janvier 2023 pour se terminer le 31 décembre 2028.

Les collectivités et établissements publics peuvent désormais se rattacher à cette convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comité Technique.

Pour acter ce rattachement, une convention d'adhésion (jointe en annexe) sera à établir entre la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin et le centre départemental de gestion du ressort géographique de la structure souhaitant adhérer.

L'autorité territoriale propose d'accorder, à compter du 1^{er} janvier 2026 une participation financière, pour le risque « Santé », aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité qui auront fait le choix de bénéficier des garanties proposées dans le cadre de la convention de participation.

Le montant brut mensuel de cette participation sera de 15 €, par agent.

L'autorité territoriale précise que cette participation est attachée à la convention de participation et ne peut être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés.

L'autorité territoriale expose qu'il revient à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.

Par ailleurs, l'autorité territoriale précise que, dans le cadre de ce dispositif, les collectivités et établissements publics se rattachant à la convention de participation portée par leur centre départemental de gestion sont redevables de frais d'adhésion et de frais de gestion.

Pour le département de l'Indre, cette tarification s'appuie sur la délibération du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du 5 septembre 2022.

Aussi, au regard du barème de tarification retenu (nombre d'agents de la structure), les frais d'adhésion sont de 150,00 € et les frais annuels de gestion sont de 80,00 €, étant précisé en cas de double adhésion (Santé et Prévoyance), qu'il n'y aura pas de double facturation des frais d'adhésion.

Voté à l'unanimité.

Laurent LAROCHE propose de rencontrer les agents.

On reste en labélisation.

7. Projet Artistique et Culturel de Territoire 2026

La Région Centre-Val de Loire a mis en place une politique d'aménagement culturel du territoire, les « Projets Artistiques et Culturels de Territoire » (P.A.C.T.). Le cadre d'intervention de ce dispositif a été de nouveau présenté. Considérant l'intérêt de ce dispositif, la Communauté de Communes présente pour l'année 2026, auprès de la Région Centre-Val de Loire, un dossier de demande de subvention répondant à l'ensemble de ces critères. Le détail de la programmation culturelle qui a été arrêtée par la commission culture et patrimoine figure dans le tableau ci-dessous.

Structure porteuse	Manifestation	Subvention PACT sollicitée	Pourcentage de l'enveloppe PACT attribuée	Subvention CDC MOVA accordée
Association Festiv'en Marche	La chanson belle et rebelle (15 ^{ème} édition)	6 320,00 €	19,26 %	6 320,00 €
Association les Rencontres Photographiques	Rencontres photographiques (3 ^{ème} édition)	7 500,00 €	22,85 %	7 500,00 €
Association Le Temps Suspendu	Itinérance culturelle et musicale pour les publics isolés	10 500,00 €	31,99 %	10 500,00 €
Association Culturelle du Prieuré de Saint-Benoît-du-Sault	Résidence photographie « Chambre noire » (2 ^{ème} édition)	7 500,00 €	22,85 %	7 500,00 €
CDC Marche Occitane – Val d'Anglin	Ciné de campagne – formation et création cinématographique pour les jeunes	1 000,00 €	3,05 %	5 000,00 €

Sollicitation auprès de la Région Centre-Val de Loire, une subvention de 32 820 € au titre des projets artistiques et culturels de territoire, à répartir entre les structures intervenantes, en fonction de leur budget artistique,

Voté à l'unanimité.

Un comité de pilotage est mis en place entre l'association Culturelle du Prieuré et les Rencontres Photographiques.

8. Vote de subventions communautaires aux établissements scolaires

La Commission « médico-sociale et sports », lors de sa réunion du 20 octobre dernier, a étudié les différentes demandes de subvention et a proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- Ecole de Roussines – sortie année scolaire 2025-2026 – séjour au CPA Lathus (86) sur le thème du cirque du 9 au 11 février 2026 – subvention de 1 886 €
- Ecole François Rabelais de Saint-Benoît-du-Sault – sortie année scolaire 2025-2026 - séjour de type Classe Bleue Savoir Nager à la Bourboule (63) – subvention exceptionnelle de 1 250 €

Voté à l'unanimité.

Pour l'école de Saint-Benoît-du-Sault, cela sera le seul voyage de l'année scolaire financé par la CDC MOVA.

9. Soutien aux familles pour les activités sportives des enfants de 6 à 13 ans

A la suite de l'annonce du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative de la suppression, dès la rentrée 2025-2026, du dispositif Pass'Sport pour les enfants de 6 à 13 ans, la commission « médico-sociale et sports » propose de compenser financièrement une telle suppression afin que les familles ne soient pas pénalisées.

Créée en 2021, cette aide financière permettait aux foyers aux revenus modestes de réduire le coût de l'inscription de leurs enfants dans un club ou une structure sportive agréée. Dans de nombreux territoires, elle constituait un levier indispensable pour lutter contre les freins économiques et favoriser une pratique régulière d'activité physique.

Afin que les enfants du territoire continuent à accéder à une pratique sportive, la commission « médico-sociale et sports » décide d'allouer à leur famille une subvention exceptionnelle de 30 euros. Cette somme permettra de compenser un peu la disparition du dispositif national et de maintenir, pour les enfants éligibles de 6 à 13 ans, des conditions d'accès équitables pour l'inscription à une activité sportive.

Les conditions retenues pour bénéficier de l'aide seront les suivantes :

- Avoir entre 6 et 13 ans
- Être domicilié sur le territoire de la CDC MOVA
- Être licencié dans un club du territoire ou extérieur

Voté à l'unanimité.

Afin d'activer cette aide, les différents supports à la communication devront être utilisés : site internet et page Facebook de la CDC MOVA et un dossier de presse.

10. Questions et informations diverses

► Micro crèche Lignac – Michèle BALLET

Rendez-vous téléphonique avec la CAF (pas la totalité des financements si la micro-crèche ne fournit pas les repas et les couches).

Délibération pour demander un délai **Voté à l'unanimité.**

► Maison de santé

Désignation de trois personnes pour le COPIL de la MSP de Saint-Benoît-du-Sault

- Damien BARRÉ
- Gilles TOUZET
- Gilbert PIPEREAU

Prochaine réunion du COPIL sera pour retenir les architectes.

► Conseiller numérique

Constat de Laurent LAROCHE et de l'assistance sur le conseiller numérique BGE : pas d'information qui passe, le rendu ne semble pas prouvé.

Il doit faire des infos sur ses interventions. Il attend des flyers de BGE.

► PLUi

Depuis 15 jours pas de nouvelles de Cittanova

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h00

Le Président, Philippe GOURLAY



La secrétaire de séance